



Règle en 9 points du Franc-Maçon de la Grande Loge Traditionnelle de France

« *Exemplarité, Solidarité, Fraternité* »

- Point 1 : La Franc-Maçonnerie est une fraternité initiatique qui a pour fondement la foi en DIEU, Grand Architecte de l'Univers.
- Point 2 : La Franc-Maçonnerie est un Ordre auquel ne peuvent appartenir que des hommes majeurs, libres et respectables qui s'engagent à mettre en pratique un idéal de paix, d'amour, de fraternité, de solidarité et de tolérance.
- Point 3 : La Franc-Maçonnerie se réfère aux *Anciens Devoirs et Landmarks, us et coutumes*, empruntés à l'Art Royal, notamment quant à l'absolu respect des traditions spécifiques de l'ordre.
- Point 4 : La Franc-Maçonnerie impose à tous ses membres le respect des opinions et croyances de chacun. Elle interdit en son sein toute discussion politique ou religieuse.
- Point 5 : Les Francs-Maçons s'assemblent hors du monde profane, dans les Loges où sont toujours exposées les Trois Grandes Lumières de la Franc-Maçonnerie : le Volume de la Loi Sacrée, l'Équerre et le Compas. Ils pratiquent scrupuleusement les Rites selon les Principes et les Règles de la Constitution et des Règlements Généraux de l'Ordre.
- Point 6 : Les Francs-Maçons prennent leurs obligations sur le Volume de la Loi Sacrée relevant de leur confession, afin de donner à leur serment un caractère solennel.
- Point 7 : Les Francs-Maçons sont des citoyens respectueux des Lois et des Autorités constituées. Ils considèrent le travail comme un devoir essentiel, gage de progrès pour l'être humain. Ils contribuent par leur comportement exemplaire au rayonnement de l'Ordre.
- Point 8 : Les Francs-Maçons se doivent mutuellement dans l'honneur, aide et protection fraternelle.
- Point 9 : Les Francs-Maçons ont vocation à pratiquer la charité et la bienfaisance.